

Les conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'écoulement

Dossier de la rédaction de H2o
July 2023

Les Assises de l'eau de 2019 et le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique de 2022 ont pointé les retenues hydroélectriques comme une potentielle ressource en eau, à la condition de veiller à concilier production d'énergie renouvelable et optimisation de la gestion de l'eau. Dans ce cadre, les ministres chargés de l'agriculture, de l'énergie et de l'environnement ont confié à l'IGEDD et au CGAAER une mission d'expertise sur les conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'écoulement sur le bassin Loire-Bretagne, après celle portant sur le bassin Adour-Garonne.

Les retenues hydroélectriques du bassin Loire-Bretagne sont déjà largement mobilisées dans des dispositifs de soutien d'écoulement bénéficiant à la Loire amont, à ses affluents (Cher, Creuse, Vienne et Sioule) et à des fleuves côtiers bretons (Aulne et Blavet). Le principal dispositif est celui consacré au soutien de l'Allier et de la Loire, géré par l'établissement public Loire (EPL) à partir des réservoirs de Naussac et Villerest. Les ressources de retenues, faisant l'objet d'une concession hydroélectrique et encore mobilisables sur le bassin pour du soutien d'écoulement (aux Fades, à Grangent et à Lavalette) peuvent apporter un complément appréciable mais limité (30 Mm³) au dispositif de soutien de l'Allier et de la Loire reposant sur Naussac et Villerest, dont le volume maximum mobilisable plafonne actuellement à 210 Mm³. Les propositions formulées par la mission visent dans l'immédiat à optimiser le dispositif existant de soutien de l'Allier et de la Loire, à le renforcer par une mobilisation assurantielle d'une partie des ressources des trois retenues de Grangent, Lavalette et des Fades, dont l'impact sur la production hydroélectrique devrait être limité, et à adapter les autres dispositifs, plus locaux, rencontrant déjà des difficultés que le changement climatique ne fera qu'aggraver.

Toutefois, les améliorations proposées ne permettront pas de répondre aux ordres de grandeur nécessaires pour faire face, à différents objectifs d'écoulements inchangés, aux sécheresses constatées aujourd'hui et qui seront de plus en plus fréquentes demain. Même si l'idée est notamment évoquée par le monde agricole, aucun projet de nouveau grand réservoir n'a été présenté à la mission. Si un tel projet, dont la faisabilité reste à démontrer, était défini, sa mise en œuvre ne pourrait vraisemblablement pas intervenir avant 20 à 30 ans. C'est pourquoi un effort de réduction des consommations nettes pour tous les usages, pendant la période d'écoulement, doit être consenti sans tarder. La démarche suppose la mise en place d'une gestion quantitative généralisée, garantissant la transparence des prélèvements pour tous les usages. L'agriculture, qui est le premier consommateur net en écoulement avant les centrales nucléaires, pourra s'appuyer sur les recommandations d'adaptation mentionnées dans les plans de filières issus du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

Rapport CGAAER/IGEDD